

VILLE D'AVION

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

MODALITES DE CONCERTATION - DECLARATION DE PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de compléter son offre d'équipements, la commune d'Avion souhaite **accueillir sur son territoire l'implantation d'une nouvelle piscine à proximité de celle existante**, au cœur du pôle d'équipements sportifs et de loisirs.

En effet, le bâtiment actuel de la piscine est un bâtiment ancien qui nécessite des travaux d'agrandissement et de réhabilitation. De plus, le bassin ne couvre pas totalement les besoins communaux, car le plan d'eau qui serait nécessaire pour ces besoins serait de 360 m² (au lieu des 250 m² existants).

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a mis en avant la nécessité de construire un projet neuf intégrant un bassin de natation de 25m x 10m et un bassin d'apprentissage de 125 m².

Aussi, le plan piscine réalisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) a mis en avant la nécessité de rénover la piscine d'Avion pour améliorer la filtration, revoir les places de stationnement bus et créer une extension avec des locaux clubs et des locaux personnels (environ 40 à 50 m²).

Ce projet pourrait sembler justifié, mais il n'intègre pas l'agrandissement du bassin (passage de 250 à 360 m²), alors que la piscine ne couvre pas tous les besoins communaux.

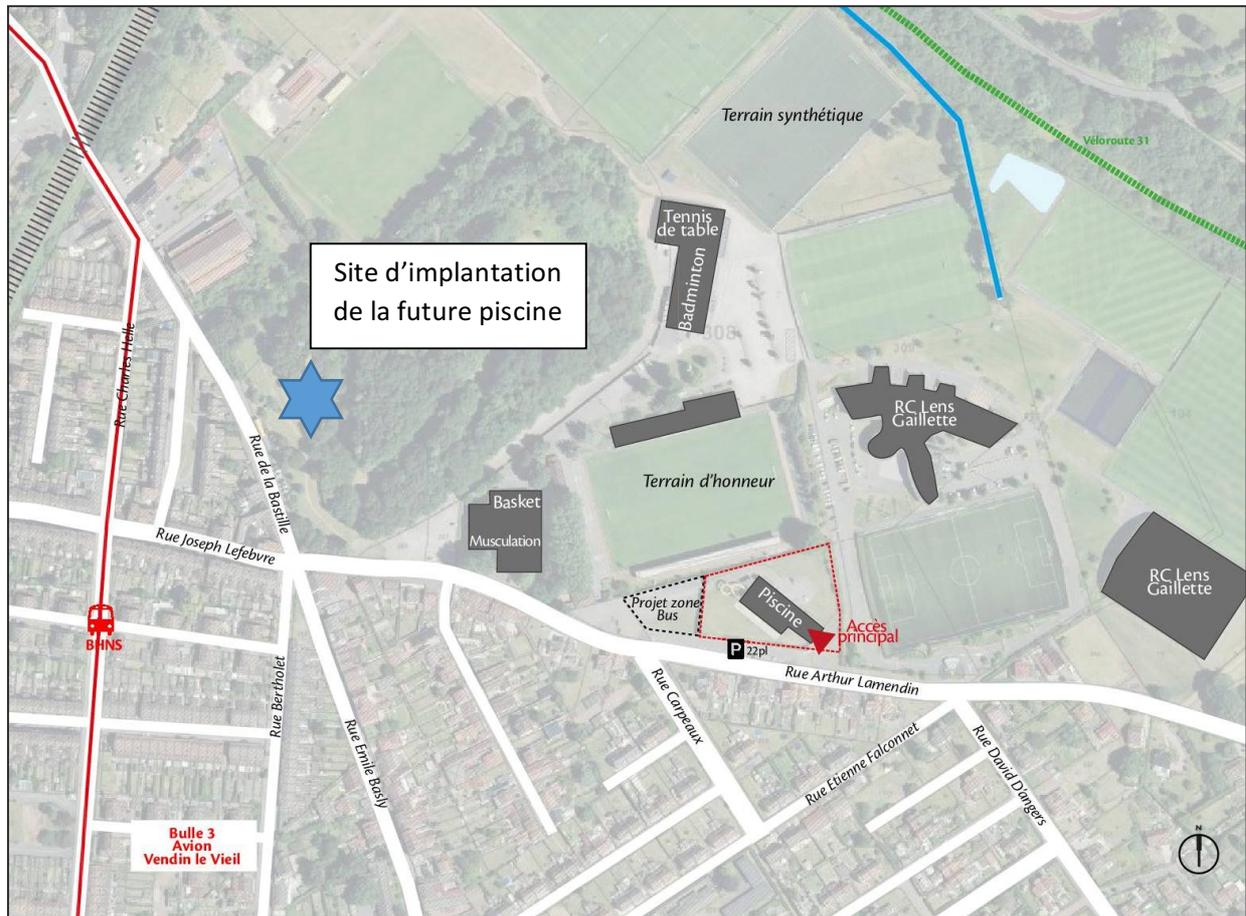
C'est pourquoi, le plan piscine de la CALL met en avant la nécessité :

- De conserver la piscine en l'état sans faire de gros travaux.
- Et de construire un projet neuf sur un autre site intégrant un bassin de natation de 25x10 m, ainsi qu'un bassin d'apprentissage de 125 m².

Ce projet de création neuve avec maintien de la piscine existante va permettre d'offrir une continuité de services et l'accroissement des surfaces d'eau dans un contexte où la piscine actuelle ne couvre pas la totalité des besoins communaux.

Ce projet nécessite **d'adapter le Plan Local d'Urbanisme**.

Ainsi, pour pouvoir permettre l'implantation de la nouvelle piscine, **la commune a décidé d'engager une procédure d'évolution du PLU** afin de mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le programme d'aménagement.



Implantation de l'actuelle piscine d'Avion et du site de projet pour la future piscine

Le travail se réalise en collaboration avec les services de l'état et le bureau d'études choisi pour accompagner les élus durant la mission.

Nous informons les habitants qu'ils ont la possibilité de transmettre leurs éventuelles remarques en prenant rendez-vous avec le service urbanisme jusqu'au 30 septembre 2022 (accueil.foncier@ville-avion.fr).

Par ailleurs, **une enquête publique sera organisée à la fin de la procédure en fin d'année 2022**, pour permettre au public de consulter le projet et d'émettre éventuellement leurs observations et/ou remarques sur ce projet.